

Mardi 6 mars 2018

Élections municipales partielles de Rognes et de Saint-Estève-Janson

À la suite de la perte de plus du tiers de l'effectif des conseils municipaux de Rognes et de Saint-Estève-Janson, des élections municipales partielles sont organisées **le dimanche 8 avril 2018 pour le premier tour et, si nécessaire, le dimanche 15 avril 2018 pour le second tour.**

Les électeurs de Rognes sont invités à désigner 27 conseillers municipaux et 1 conseiller communautaire, et ceux de Saint-Estève-Janson sont invités à désigner 5 conseillers municipaux.

Le scrutin sera ouvert à 8h00 et clos à 18h00.

Une déclaration de candidature est obligatoire.

Le dépôt des candidatures se fera en Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence, Bureau des Affaires Juridiques et des Relations avec les Collectivités Locales, 455 avenue Pierre Brossolette, aux dates et horaires suivants :

– Pour le premier tour :

- du lundi 19 mars 2018 au mercredi 21 mars 2018 de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h00 et le jeudi 22 mars 2018 de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h00, heure limite.

– en cas de second tour :

- Le lundi 9 avril 2018 de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h00.
Le mardi 10 avril 2018 de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h00, heure limite.

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)